



---

## Règlement J'irai Grimper Chez Vous<sup>®</sup>

---

### Article 1 : Organisation

La société Petzl Distribution, ZI Crolles Cidex 105A, 38920 Crolles, France, (ci-après PETZL) organise, en partenariat avec la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM), le Comité Départemental de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) du Bas-Rhin et le Comité Départemental FFME du Haut-Rhin, l'événement J'irai Grimper Chez Vous<sup>®</sup>, un événement itinérant d'escalade en France, sur l'un des plus beaux territoires de grimpe de la planète.

Pour cette seconde édition la caravane Petzl, emblème du dernier Petzl RocTrip, part à la découverte des sites d'escalade d'Alsace du 8 au 17 avril 2016.

J'irai Grimper Chez Vous<sup>®</sup> est un événement d'escalade itinérant qui se déroule au sein d'une région administrative française différente chaque année. Il s'agit pour les grimpeurs du Team Petzl de découvrir les sites artificiels et naturels remarquables d'une région, en fédérant autour d'eux l'ensemble des acteurs associatifs, privés et individuels concernés par l'escalade sur ce territoire. Partir chaque année à la rencontre des grimpeurs de France, dans la diversité de leurs pratiques et de leurs sites

L'ensemble des informations relatives à l'événement J'irai Grimper Chez Vous<sup>®</sup> est disponible à l'adresse suivante [www.petzl.com/jiraigrimperchezvous](http://www.petzl.com/jiraigrimperchezvous).

### Article 2 : Conditions de participation

L'évènement est ouvert à tous à condition d'être inscrit à l'événement. Cette participation peut se faire :

- dans le cadre d'un stage organisé par une association sportive d'escalade pour participer à tout ou une partie de l'événement, dans le cadre d'une pratique encadrée par les moniteurs de l'association,
- dans le cadre d'une inscription individuelle pour participer à tout ou une partie de l'événement, pour tout adulte majeur, autonome dans la maîtrise de l'activité escalade en site naturel et artificiel et techniques de cordes associées.

Les inscriptions sur les différents Pass sont ouvertes dans la limite des places d'hébergements disponibles sur chacun des camps. Petzl se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions.

Les personnes âgées de moins de 18 ans devront obligatoirement être accompagnées d'au moins un de leurs représentants légaux ou d'un adulte auquel ces représentants légaux ont confié la garde de cette personne.

L'attention des participants est attirée sur le fait que la pratique de l'escalade durant l'événement J'irai Grimper Chez Vous<sup>®</sup> est libre et que ni la société Petzl Distribution ni ses partenaires n'assurent l'encadrement de cette pratique durant l'événement J'irai Grimper Chez Vous<sup>®</sup>, de sorte que chacun des participants doit être autonome dans la sécurité de sa pratique de l'escalade et être à même d'accompagner et sécuriser la pratique d'un mineur lorsqu'il est accompagnant.



### **Article 3 : Inscription à l'événement J'irai Grimper Chez Vous®**

Six types de Pass pourront être retirés lors des inscriptions :

- Le Pass Camp 1: Il est valable du Samedi 8 avril au dimanche 10 avril au matin. Son montant est de 25,00€ TTC par personne.

Le Pass Camp 1 comprend sur la dite période :

- Pack goodies
- Animations / soirée
- Repas du soir
- Hébergement

- Le Pass Camp 2: Il est valable du dimanche 10 avril au jeudi 14 avril matin. Son montant est de 50,00 TTC par personne.

Le Pass Camp 2 comprend sur la dite période :

- Pack goodies
- Animations / soirée
- Repas du soir
- Hébergement

- Le Pass Camp 3: Il est valable du Jeudi 14 avril au Dimanche 17 avril matin. Son montant est de 40,00€ TTC par personne.

Le Pass Camp 3 comprend sur la dite période :

- Pack goodies
- Animations / soirée
- Repas du soir
- Hébergement
- Petits déjeuners du 15, 16, et 17 avril 2016

- Le Pass Multi Camps : Il est valable du samedi 8 avril au dimanche 17 avril au matin. Son montant est de 90,00€ TTC par personne.

Le Pass Multi Camps comprend sur la dite période :

- Pack goodies
- Animations / soirée
- Repas du soir
- Hébergement
- Petits déjeuners du 15, 16, et 17 avril 2016

- Le Pass journée en Falaise : Il est valable pour les journées sur site naturel d'escalade. Son montant est de 10,00€ TTC par personne.

Le Pass comprend :

- Pack goodies
- Animations



Chaque journée supplémentaire passée sur l'événement par un participant en dehors d'une formule Pass, sera facturé 20,00€ TTC et comprendra l'animation, l'hébergement, ainsi que le repas du soir.

Le règlement des droits d'inscriptions s'effectuera uniquement par chèque à l'ordre de Petzl Distribution.

Aucun règlement par liquide ou carte bancaire ne sera accepté.

Une facture éditée par Petzl Distribution pourra être fournie aux participants sur simple demande.

### **3.1. Inscription à l'événement J'irai Grimper Chez Vous® par l'intermédiaire de votre association sportive d'escalade.**

Certaines associations sportives d'escalade organisent un stage pour participer à cet événement dans le cadre d'une pratique encadrée. Renseignez-vous auprès de votre club.

Chaque club organisant un stage J'irai Grimper Chez Vous® devra enregistrer l'ensemble de ses inscrits auprès de la société Petzl par mail à l'adresse [jgcv@petzl.com](mailto:jgcv@petzl.com).

### **3.2. Inscription à l'événement J'irai Grimper Chez Vous® si vous n'êtes pas adhérent d'une association sportive d'escalade.**

Pour les autres inscriptions individuelles, sous réserve de remplir les conditions énoncées à l'article 2 du présent règlement, la personne devra s'inscrire directement auprès de la société Petzl pour participer à cet événement.

Il lui suffira de remplir un dossier d'inscription individuelle. Pour obtenir ce dossier, il suffit d'envoyer un e-mail à l'adresse [jgcv@petzl.com](mailto:jgcv@petzl.com), vous recevrez en retour le dossier d'inscription à l'événement.

L'inscription sera validée qu'après la réception du dossier d'inscription complet.

Ce dossier comprend : le formulaire d'inscription, un chèque de règlement du bon montant de la participation adressé à l'ordre de PETZL DISTRIBUTION, un certificat médical ou la décharge de responsabilité PETZL, datée et signée, et une autorisation parentale/décharge de responsabilité dans le cas de l'inscription d'une personne mineure.

### **3.3 Inscription à l'événement J'irai Grimper Chez Vous® sur place.**

Les inscriptions pour les différents Camps pour l'événement J'irai Grimper Chez Vous® sont possibles pendant toute la durée de l'événement et seront effectuées sur place à la caravane Petzl présente sur chaque sites tout au long de l'événement dans la limite des places disponibles.

### **3.4 Condition de remboursement et annulation**

Toute inscription est définitive.

En cas de non présentation du Participant à l'évènement, sauf sur présentation d'un justificatif valable démontrant la survenance d'un élément imprévisible empêchant la participation de l'inscrit tel que : nouveau certificat médical empêchant l'activité d'escalade, avis de décès familiaux [...] aucun remboursement ne pourra être exigé.



#### **Article 4 : Matériel obligatoire**

Chaque participant devra disposer de son propre matériel d'escalade comprenant, le cas échéant :

- un harnais
- une corde de longueur suffisante
- des dégaines
- un casque
- des mousquetons et des assureurs
- un crashpad (facultatif)

Le matériel devra être en bon état de fonctionnement.

Chaque participant est tenu de s'assurer que son matériel est dépourvu de tout vice et en parfait état d'usage, et qu'il n'a subi aucune modification de quelque nature que ce soit et sous quelque forme que ce soit.

Chaque participant est seul responsable de l'état et de l'utilisation de son matériel. Une vérification du matériel avant et pendant l'utilisation est obligatoire. Le Participant responsable d'un Participant mineur s'assura du bon état et de la bonne utilisation du matériel du mineur.

La responsabilité de la société Petzl Distribution ne pourra en aucun être engagée en cas de dommages causés aux personnes et/ou aux biens par l'un des équipements utilisés par les participants dans le cadre de l'événement J'irai Grimper Chez Vous®.

#### **Article 5 : Responsabilité**

La société Petzl Distribution rappelle que **la pratique de l'escalade est dangereuse voire mortelle.**

Les participants participent à l'événement J'irai Grimper Chez Vous® sous leur propre et exclusive responsabilité. Les Participants mineurs sont sous la responsabilité de leur accompagnant ayant accepté le présent règlement et la responsabilité qui leur incombe.

La société Petzl distribution décline toute responsabilité en cas d'accident. Les utilisateurs attestent être en bonne santé et avoir connaissance des règles de sécurité inhérente à la pratique de l'escalade et des risques associés.

**Il s'engage à fournir un certificat médical datant de moins de trois mois à la date de l'inscription certifiant leur aptitude à la pratique de l'escalade ou à défaut, à remplir et signer une décharge de responsabilité.** Ces documents devront être remis avec le dossier d'inscription.

Tous les participants à l'événement J'irai Grimper Chez Vous® renoncent à tout recours contre la société Petzl Distribution, les entités du groupe PETZL ainsi que de ses distributeurs, représentants, assureurs, fournisseurs, employés, actionnaires, leurs dirigeants et leurs successeurs.



## **Article 6 : Force Majeure**

Les Sociétés organisatrices se réservent le droit de modifier, d'interrompre ou d'annuler l'évènement ou une partie de l'évènement dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible ou dangereux le déroulement ou la poursuite de l'évènement ou de l'une de ses étapes, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée à cet égard et sans qu'il ne puisse être prétendu au remboursement des droits d'inscription et/ou à une quelconque indemnité de la part des Participants.

Dans l'hypothèse où une telle modification, interruption ou annulation devrait intervenir, les Sociétés organisatrices s'engagent à en informer les participants.

## **Article 7 : Assurance**

Petzl a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile et de celle de ses préposés. Cette assurance ne couvre pas les participants.

Tous les participants de l'évènement J'irai Grimper Chez Vous® doivent être personnellement assurés (responsabilité civile et garantie individuelle accident)

## **Article 8 : Santé, sécurité**

La sécurité de l'évènement est assurée par la police selon les lois en vigueur.

La société Petzl Distribution fera de son mieux afin qu'un poste de secours soit en place sur les camps de base de l'évènement J'irai Grimper Chez Vous® qui se dérouleront en site naturel d'escalade.

Chaque participant s'engage à veiller à sa propre sécurité et à ne pas mettre en danger la sécurité d'un tiers.

PETZL se réserve le droit d'exclure de l'évènement toutes personnes en infraction avec le présent règlement et plus généralement, tout participant ne respectant pas les consignes de sécurité inhérentes à la pratique de l'escalade sans que cela n'ouvre droit au remboursement dudit Participant.

Dans le cas où les conditions météorologiques ne permettraient pas d'assurer l'évènement dans de bonnes conditions et présenteraient notamment des risques pour la sécurité des Participants, PEZTL se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'évènement.

## **Article 9 : Droit de la personnalité**

Chaque participant autorise expressément la société Petzl Distribution et leurs partenaires à reproduire, faire reproduire, représenter ou faire représenter par tout procédé, par tout moyen, sur tout support et sous tout format de communication connu ou à venir, son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'évènement J'irai Grimper Chez Vous® en vue de toute exploitation directe ou indirecte, sous forme dérivée, dans le monde entier et pendant une durée de 30 ans à compter de la clôture de l'évènement J'irai Grimper Chez Vous®.



## **Article 10 : Données personnelles**

Les données personnelles concernant chaque personne inscrite à l'événement J'irai Grimper Chez Vous® font l'objet d'un traitement par la Société Petzl Distribution. Ces données ont pour objet de gérer l'inscription et la participation à l'événement J'irai Grimper Chez Vous® et sont destinées à la société Petzl Distribution.

Conformément à la Loi n° 78-17 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en 2004, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant en écrivant à Petzl Distribution, Zone Industrielle 105 A, 38920 Crolles Cedex.

Tout participant peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

## **Article 11 : Acceptation**

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. L'inscription à l'événement J'irai Grimper Chez Vous® implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

Le règlement est constitué du présent document, complété et/ou modifié par toutes annexes que la société Petzl Distribution pourra, le cas échéant, ajouter sans que sa responsabilité ne puisse être engagée et sans qu'il ne puisse être prétendu à une quelconque indemnité de la part des participants.

## **Article 12 : Juridiction**

Le présent règlement est soumis au droit Français, tout litige lié à son interprétation relèvera des juridictions exclusives de Grenoble.